

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/04/2014

Réception par le Prefet : 15/04/2014

Publication : 17/04/2014



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2014-4-10-2

Séance du vendredi 11 avril 2014

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

AIDE DEPARTEMENTALE A LA DEMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX DANS LE PARC LOCATIF PUBLIC

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2014-2-10-1 du 14 mars 2014 relatif à la politique de l'habitat,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2010-14-4-6 du 26 novembre 2010,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve la subvention d'aide à la démolition de 100 logements locatifs sociaux à SAINT-LOUIS, en faveur de LOGIEST, pour un montant de 165 589 € à prélever sur le chapitre 204, fonction 72, nature 20422, programme H223.
- ❖ Approuve les termes de la convention, jointe en annexe, fixant notamment la nature des travaux subventionnés, le décompte du montant de la subvention départementale et ses modalités de versement et autorise le Président du Conseil Général à la signer

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions